



5^e édition du Séminaire National Ecoles-Entreprises de l'Unep
#formation #emploi #paysage #apprentissage #recrutement

Réforme professionnelle : le secteur du paysage se mobilise

À Paris, le 9 octobre 2019 – Organisé les 16 et 17 septembre derniers par l'Unep – les entreprises du paysage - le 5^e Séminaire National a réuni plus de 160 participants, issus de la filière du paysage et venus de toute la France pour relancer l'attractivité de leurs métiers. Ce fut ainsi l'occasion de se pencher sur les relations à pérenniser entre les professionnels de la filière et les acteurs de l'enseignement et de la formation afin de tirer profit de la récente réforme issue de la loi « Avenir professionnel » sur l'apprentissage.



Crédits photo : Unep

Un défi : mieux orienter dès le départ

Depuis 2018, le recrutement de nouveaux employés reste la première préoccupation des professionnels du paysage *. Pour faire face à cet enjeu, l'Unep a réuni autour de trois table-rondes l'ensemble des parties-prenantes, pour faire des questions d'attractivité et de l'écart de compétences entre formation-métier le cœur du débat. À l'issue de ces rencontres, **Catherine Muller**, présidente de l'Unep, a salué cette mobilisation collective, malgré certains absents : « *Nous sommes ravis de voir à quel point le dialogue a bien été initié, notamment avec Ocapiat. Je regrette toutefois l'exclusion du secteur agricole de la gouvernance de France Compétences.* »

Plus flexible, la réforme effective depuis janvier dernier autorise désormais de débuter une formation sans avoir signé de contrat et reconnaît la possibilité de démissionner pour l'apprenti. L'orientation prend également une place plus importante au lycée avec plus de 54 heures annuelles consacrées à ce sujet. « *Notre priorité est de tirer profit de cette flexibilité et de ce vivier de plus de 8 millions d'apprentis afin de promouvoir une orientation réfléchie et choisie vers les métiers du paysage, et ce dès la classe de seconde* » a appelé **Catherine Muller**.

Par ailleurs, certaines aides anciennement assurées par les régions ont disparu, inquiétant l'Unep, qui espère que les opérateurs de compétences pourront reprendre directement ces frais à leur charge.

Proposer une offre d'apprentissage attractive avec Ocapiat et les CPC

Ocapiat a également déroulé son plan d'action à destination des apprentis du paysage. Sur la question du financement de l'apprentissage, le coût contrat du CAP a récemment été fixé à 5 629 € – un montant proche de celui proposé par l'Unep en valeur moyenne. En revanche, certaines réflexions sont toujours en cours, principalement concernant la fixation des coûts des contrats d'apprentissage (avec France Compétences) et la définition d'un référentiel de diplômes (avec les opérateurs publics et les CPC).

Accélérer en région et retenir les talents

L'événement a aussi permis de passer à la vitesse supérieure au niveau des territoires. L'Onisep a annoncé vouloir intensifier sa collaboration avec les régions, notamment par la signature des conventions régionales applicables dès janvier 2020. Même main tendue de la part de l'Association des Régions de France envers l'Unep, pour fluidifier l'information sur les métiers du paysage au niveau local.

La question cruciale de la fidélisation des apprentis a ensuite clôturé les discussions. Après avoir rappelé l'importante campagne de communication lancée par l'Unep sur l'attractivité des métiers du paysage (réseaux sociaux, nouveau site dédié), **Catherine Muller** a souligné l'importance de saisir l'opportunité de la réforme pour davantage collaborer avec le monde enseignant. « *Sensibiliser et accompagner les formateurs et les enseignants reste crucial pour retenir les apprentis dans nos métiers. Tous les acteurs concernés ont montré leur volonté de mettre en place les passerelles nécessaires. Nous devons désormais identifier ce que nous voulons garder et développer dans le cadre de cette réforme.* »

Les chiffres à retenir

42% des entreprises de paysage n'ont pas réussi à recruter au premier semestre 2019*

91 centres de formation d'apprentis sont affiliés à l'Unep, bientôt 100 en 2020

5629 €, le coût contrat retenu pour le CAP de jardinier paysagiste – alors que l'Unep en avait proposé 6073 € à l'origine

*Chiffres issus du derniers baromètre S1 2019 Unep / Val'Hor / Agrica



À propos de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage

L'Unep est la première organisation professionnelle représentative des 29 100 entreprises du paysage reconnue par les pouvoirs publics. Ses missions consistent à défendre et promouvoir les intérêts de la profession, et à informer et aider ses adhérents (74 % d'entre eux ont moins de 10 salariés) dans leur vie d'entrepreneur. Son organisation en unions régionales lui permet d'entretenir des relations de proximité avec ses adhérents. Les engagements de service de l'Unep sont certifiés selon le référentiel Quali'OP depuis 2006 ; depuis 2014, l'Unep a le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (RSE)

www.lesentreprisesdupaysage.fr



CONTACTS PRESSE

Hopscotch

Anna Kaiava
01 41 34 22 51
akaiava@hopscotch.fr

Sarah Mittelette
01 58 65 00 61
smittlette@hopscotch.fr

Union Nationale des Entreprises du Paysage

Auriane Mazard
01 42 33 88 62
aderaedt@unep-fr.org